

Département de l'AIN

—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—
Canton de MIRIBEL

—
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 03-2025-19

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 février 2025

Convocation du : 20 février 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution des subventions 2025 aux associations et au CCAS

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à M. Sergio MANCINI

M. Sébastien RENEVIER donne procuration à M. Bertrand VERMOREL

M. Harris GREISS donne procuration à Mme Annick PANTEL

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

M. Sergio MANCINI

Le rapporteur rappelle que chaque année la commune verse des subventions de fonctionnement aux associations beynolanes. Ces subventions doivent faire l'objet d'une délibération.

DELIBERE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L 2541-12 et L 2121-29,

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu les dossier de demandes de subventions déposés,

Vu l'adhésion des associations au contrat d'engagement républicain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	21	
Pour	21	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV	1	M. Bertrand VERMOREL

APPROUVE l'attribution des subventions 2025 aux associations et au CCAS telle que présentée ci-dessous,

ASSOCIATIONS	2024	2025
AMICALE SAPEURS POMPIERS	950,00 €	1 000,00 €
BEYNOST ESCRIME CLIB	1 500,00 €	- €
BIBLIOTHEQUE	5 000,00 €	5 000,00 €

<i>Exceptionnelle</i>	500,00 €	- €
BTP CFA BOURG EN BRESSE	- €	400,00 €
CFA MFR RHONE-ALPES	- €	- €
FLECHE MOTOCYCLISTE BEYNOST	4 000,00 €	- €
FOYER SOCIO-EDUCATIF	- €	400,00 €
GABI	156 963,15 €	150 000,00 €
JAB-JOYEUSE AMICALE BOULES	500,00 €	400,00 €
C'NOTRE ANNEE ROSES si manifestation	1 000,00 €	- €
COMITE DE JUMELAGE DE MONTLUEL ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	1 337,00 €	1 463,00 €
COOP.SCOLAIRE ELEMENTAIRE	1 400,00 €	1 400,00 €
COOP.SCOLAIRE MATERNELLE	1 650,00 €	1 650,00 €
<i>Exceptionnelle</i>	1 500,00 €	1 500,00 €
MFR ANSE	100,00 €	- €
MFR BALAN	400,00 €	500,00 €
MFR Chaumont Eyzin Pinet	100,00 €	- €
MFR Cormoranche en Bugey	100,00 €	- €
MFR La Vernée de Péronnas	100,00 €	100,00 €
MFR MONTLUEL CFA	400,00 €	400,00 €
MFR Plateau d'Hauteville		100,00 €
RASED	593,00 €	645,00 €
TRAIL MEXIMIEUX si manifestation	800,00 €	800,00 €
TOTAL VERSE	178 893,15 €	165 758,00 €
<i>RESERVE</i>	<i>61 106,85 €</i>	<i>74 242,00 €</i>
TOTAL BP 2025 – Article 65748	240 000,00 €	240 000,00 €
CCAS - Article 657363	90 000,00 €	95 000,00 €

PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont prévus au budget 2025.

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250227-qfX010001cdbl-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :